



FÉDÉRATION CGT SANTÉ ACTION SOCIALE

**Veille Juridique LDAJ - Covid-19**

**Octobre 2022**



Vous trouverez ci-dessous **la veille juridique du secteur LDAJ de la Fédération CGT Santé Action Sociale pour la période du mois d'octobre 2022 au sujet de la crise sanitaire.**

Toutes les veilles juridiques LDAJ mensuelles sont publiées sur le site fédéral : <http://www.sante.cgt.fr/Actualites-Juridiques>

### **Textes législatifs et règlementaires en lien avec la crise sanitaire du Covid-19**

#### **1) Textes généraux :**

**- Décret n° 2022-1369 du 27 octobre 2022 relatif aux personnes vulnérables présentant un risque avéré de développer une forme grave d'infection au virus de la covid-19**

Ce texte détermine les critères permettant le placement en activité partielle pour les salariés de droit privé vulnérables se trouvant dans l'impossibilité de continuer à travailler à distance et les mesures de protection renforcées qui s'appliquent aux heures chômées. Il précise l'application de dérogations relatives au bénéfice des indemnités journalières et de l'indemnité complémentaire ainsi qu'aux conditions de prise en charge par l'assurance maladie de certains frais de santé afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19..

**2) Secteur privé et fonction publique hospitalière :** *Pas de texte publié*

© Le secteur LDAJ de la Fédération CGT Santé Action Sociale - [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - Novembre 2022